

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX de DRESSAGE POITOU-CHARENTES

AMATEUR

ST CYR DU DORET-17 – 24 SEPTEMBRE 2017

Article 1 : Date et lieu

Les championnats régionaux de dressage Poitou-Charentes se dérouleront à St Cyr du Doret-17 le 24 septembre 2017 (N° de concours : 201717055)

Article 2 : Organisateur :

Ils sont organisés par l'Ecurie de St Cyr, en collaboration avec le Comité Régional d'Équitation Poitou-Charentes.

Article 3 : Conditions de participation :

Ils sont ouverts aux cavaliers titulaires d'une licence compétition 2017 ou 2018 dont la domiciliation sportive est en Poitou-Charentes (cf règlement général art. 4.1).

Un même cavalier peut monter plusieurs chevaux (art. 4.1 du règlement spécifique Dressage) mais il doit déclarer le cheval avec lequel il court le Championnat régional au Président de Jury avant son 1^{er} passage.

Un même cavalier ne peut participer qu'à un seul championnat. Il peut cependant s'engager dans plusieurs catégories en déclarant celle pour laquelle il court pour le championnat avant son 1^{er} passage.

Conditions de participation des chevaux : voir art. 5.2 du règlement FFE spécifique Dressage

Article 4 : Déroulement des épreuves :

Il y aura 3 catégories de championnats : Amateur 3, Amateur 2, Amateur 1

Les épreuves prises en compte pour les classements de ces championnats seront : Préliminaire + Grand Prix

Article 5 : Engagements.

Un cavalier désirant participer au Championnat Régional Amateur doit s'engager sur les deux épreuves qui le composent (Préliminaire et Grand Prix) sur ffecompet.

Sur la computer list ffecompet, seules les épreuves Grand Prix seront coefficient 2.

La date de clôture des engagements est le Lundi 18 septembre à minuit.

Article 6 : Classement

Le gagnant du championnat régional de chaque catégorie est le couple ayant totalisé la meilleure moyenne (exprimée en pourcentage) des résultats des deux épreuves.

En cas d'égalité de points, le classement obtenu dans l'épreuve Grand Prix départagera les ex-aequo.

Article 7 : Cas non prévu au Règlement

Les cas non prévus dans ce règlement seront étudiés par la Commission de Dressage du Comité Régional d'Équitation Poitou-Charentes.

Renseignements :

CRE Poitou-Charentes : 265, Grand'rue 79410-Échiré

Tél : 05 49 05 11 31 / Fax : 05 49 05 19 00 / e-mail : pc.cre@wanadoo.fr